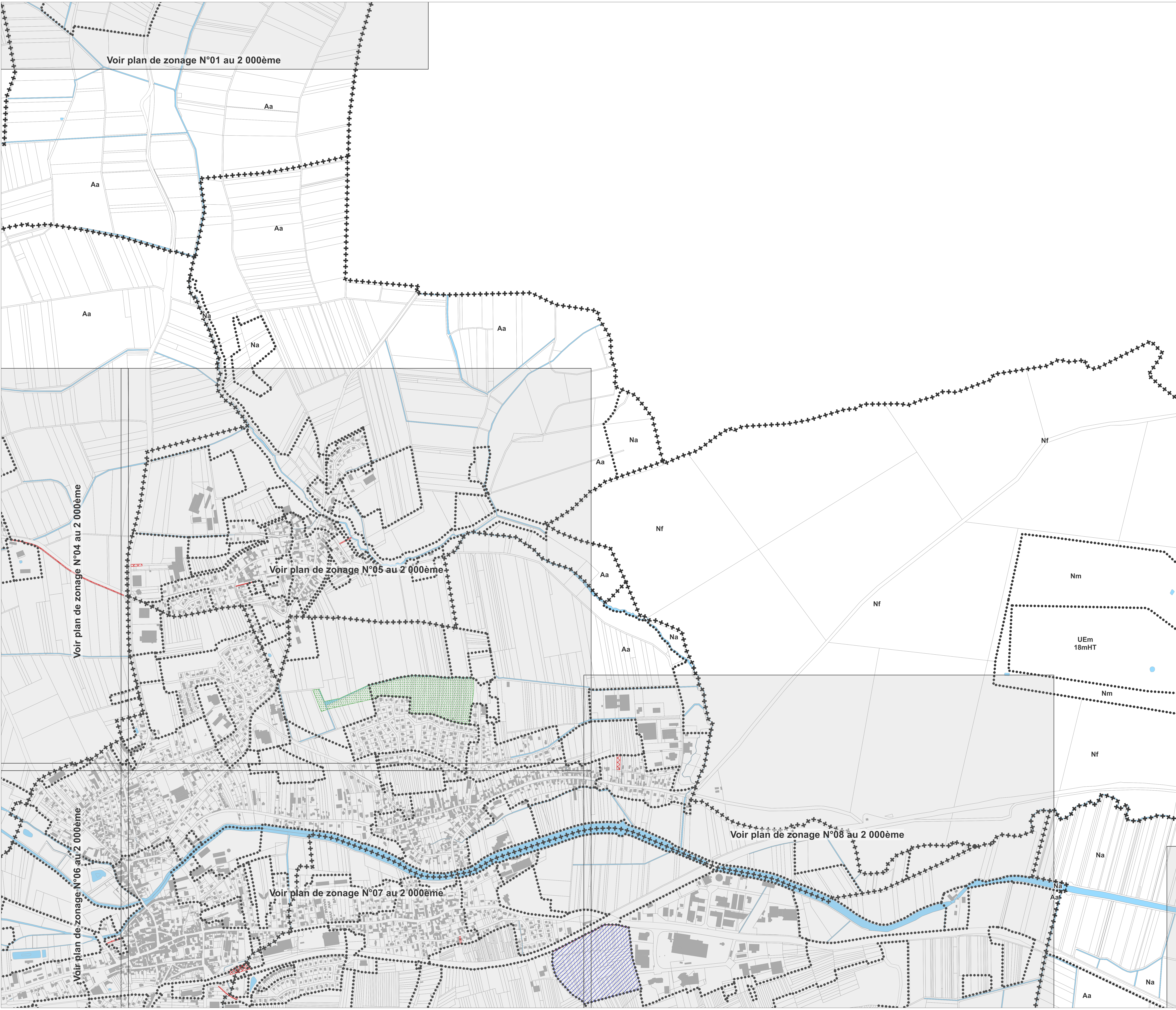




DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

•••••

 limite de zone

UBa

 désignation de la zone

7mET

Les prescriptions

bâtiment de valeur patrimoniale

bâtiment remarquable de type 1

bâtiment remarquable de type 2

bâtiment remarquable de type 3

bâtiment remarquable de type 4

emplacement réservé

espace boisé classé à conserver ou à créer

espace planté à conserver ou à créer

élément de paysage à préserver

orientations d'aménagement et de programmation

ensemble urbain cohérent

autre secteur de mixité sociale

périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

emplacement réservé

BAT 03

 numéro d'opération

Les informations

ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

•••••

 réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

+++

 limite communale

bâtiment

parcelle

hydrographie

Les prescriptions

secteur entrée de vieux village

alignement d'arbres

cortège végétal à préserver ou à créer

marge de reculement

ligne de construction

façade remarquable

clôture soumise à dispositions particulières

mur de clôture et porche remarquable

linéaire commercial et de service

arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer

élément paysager à protéger

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 68

Bitschhoffen, Dauendorf, Engwiller, Haguenau, Kindwiller, Niedermodern, Val-de-Moder

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème